

Les Professions sociales

ACCESSIBLE PAR LA
VAE

Cadre et Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

Exercice

Le CAFERUIS atteste des compétences nécessaires pour animer une unité de travail dans le champ de l'intervention sociale et conduire une action dans le cadre du projet et des missions de l'employeur. Ces professionnels sont des cadres intermédiaires acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médicosociale.

Intermédiaires entre direction et équipes, ils sont en position d'interface dans les organisations, ce qui leur confère un rôle essentiel pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers. Dans leurs fonctions, ils disposent d'autonomie, d'initiative, et de responsabilité dont le degré varie selon leur position hiérarchique dans la structure et le niveau de délégation.

Formation

Les conditions d'accès à la formation

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles ;

2° Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II ;

3° Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique et de deux ans d'expérience professionnelle. Aucune expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats visés au 3° occupent une fonction d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire ;

4° Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dont six mois dans des fonctions d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

5° Justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'Etat et visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

6° Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un centre habilité à cet effet.

Les candidats font l'objet d'une sélection sur dossier puis d'un entretien.

Les études

La formation préparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale est organisée sur une amplitude maximale de 24 mois. Elle comporte 400 heures d'enseignement théorique et 420 heures de formation pratique.

L'enseignement théorique est composé de quatre unités de formation (UF) :

- UF1 - Conception et conduite de projets : 90 heures ;
- UF2 - Expertise technique : 150 heures ;
- UF3 - Management d'équipe : 100 heures ;
- UF4 - Gestion administrative et budgétaire : 60 heures.

La formation pratique se déroule sous la forme d'un stage effectué sur un ou deux sites qualifiants. Le stage est relié à l'ensemble des unités de formation. Il s'effectue auprès d'un professionnel exerçant des fonctions d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social et obligatoirement dans un établissement ou service qui ne dépend pas de l'employeur du candidat.

La formation permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier, organisées en unités de formation (UF) :

- l'UF 1 regroupe les domaines de compétences du DC1 « conception et conduite de projets d'unité ou de service » et du DC6 « évaluation et développement de la qualité »
- l'UF 2 correspond au domaine de compétences du DC 2 « expertise technique »
- l'UF 3 regroupe les domaines de compétences du DC3 « management d'équipe » et du DC5 « communication et gestion des partenariats »
- l'UF 4 correspond au domaine de compétences du DC4 « organisation du travail, gestion administrative et budgétaire d'une unité ou d'un service ».

Les candidats visés à l'article 1, alinéas 1 et 3, de l'arrêté du 14 novembre 2016, bénéficient automatiquement d'un allègement d'enseignement théorique de 70 heures sur l'unité de formation « expertise technique » et d'un allègement de la durée de stage de 210 heures.

Les établissements de formation peuvent accorder des allègements de formation aux candidats en situation d'emploi dans un établissement ou service social ou médico-social et dont le diplôme sanctionne une formation dans le domaine de l'intervention sociale.

De même, ils peuvent accorder des allègements de formation sur l'unité de formation « gestion administrative et budgétaire » aux candidats titulaires d'un diplôme au moins de niveau III sanctionnant une formation dans ce domaine.

Le Diplôme

La formation est sanctionnée par le CAFERUIS, délivré par le préfet de région aux candidats ayant réussi les 4 épreuves d'unité de formation.

L'organisation des épreuves est la suivante :

- les épreuves UF2, UF 3 et UF4 sont organisées en cours de formation par les centres de formation :
 - une épreuve relative à l'expertise technique (UF2)
 - une épreuve relative au management d'équipe (UF3)
 - une épreuve relative à la gestion administrative et budgétaire (UF4)
- l'épreuve de l'UF1 est organisée par la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS). Elle consiste en la présentation et la soutenance d'un mémoire

Le diplôme est homologué au niveau II du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Dans le cas où toutes les épreuves ne sont pas validées, le candidat a 5 ans pour les honorer, à compter de sa première présentation au certificat d'aptitude par le centre de formation

Textes de références

- ➔ - Décret n° 2004-289 du 25 mars 2004 portant création du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale.
- ➔ - Arrêté du 14 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2016 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
- ➔ Arrêté du 8 juin 2004, modifié relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale et ses annexes I, II, III et IV précisant les référentiels

Centres de formation

ALPES MARITIMES

IESTS Institut d'Enseignement Supérieur en Travail Social

6, rue chanoine Rance-Bourrey

06105 NICE Cedex 2

Tél. : 04.92.07.77.97 Télécopie : 04.93.84.78.65

Site Internet: www.iests.com

Mél.: iests@wanadoo.fr filiere.sociale@iests.com

BOUCHES DU RHONE

COLLEGE COOPERATIF Provence Alpes Méditerranée

Europôle Méditerranéen de L'Arbois

Avenue Louis Philibert - Bat. Gérard Megie – BP 50099

13793 AIX EN PROVENCE Cedex 3

Tél. : 04 42 17 03 00

IRTS Institut Régional du travail Social

Antenne Nord« Les Flamants »

10 avenue Alexandre Ansaldi CS 30003

13311 MARSEILLE CEDEX 14

Tél. : 04.91.11.22.00 Télécopie : 04.91.67.34.70

Site Internet: www.irts-pacacorse.com

Mél. : intervention-sociale@irts-pacacorse.com

VAR

IRFSS PACA & Corse Institut Régional de Formation sanitaire et Sociale Provence Alpes Côte d'Azur et Corse

201, chemin de Faveyrolles

Quartier Darbousson

83190 OLLIOULES

Tél. : 04.94.93.66.00 Télécopie : 04.94.93.66.19

Mél.: crf.ifts@wanadoo.fr

VAUCLUSE

IMF Institut Méditerranéen de Formation et de Recherche en travail Social

Unité de Formation Vaucluse

641 chemin de la Verdrière

84140 MONTFAVET

Tél. : 04.32.40.41.80 Télécopie : 04.32.40.41.88

Site Internet : www.imf.asso.fr

Mél.: unite.vaucluse@imf.asso.fr

UAPV Université Avignon et Pays de Vaucluse

1, avenue de St Jean

84 000 AVIGNON

Tél. : 04 32 74 32 20

Site Internet : www.univ-avignon.fr

Mél.: uapv@univ-avignon.fr